



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac (dument convoqué le 29 octobre 2022) s'est réuni, à la salle polyvalente, le jeudi 3 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire

Conseillers présents : Mesdames Christine PEGHAIRE, Claudine PASTRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Jean-Claude TALLOBRE.

Absents excusés : Mesdames Martine GIRE, Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER et Messieurs Grégory PITOT, Yvon DARNE.

Secrétaire de séance désigné : M. Georges BERINGER

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022**
- 2- **Délibération : présentation du devis SGEB concernant le logger (automate autonome) situé au réservoir de Malgascon. La carte électronique est HS et comme elle n'est plus fabriquée, le SGEB doit remplacer complètement le logger. Ce dispositif de télésurveillance sert à prévenir le SGEB en cas de niveau bas du réservoir. Il transmet quotidiennement les volumes d'eau qui passent par les différents compteurs, ce qui permet une meilleure réactivité en cas d'anomalie**
- 3- **Délibération : le département de la Haute-Loire propose l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) conformément à la loi du 22 juillet 1983 et à ses textes d'application**
- 4- **Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac Lafayette, Ste Eugénie de Villeneuve et Jax pour l'année scolaire 2018-2019**
- 5- **Délibération : demande d'achat d'une partie de bien de section (parcelle A 167 ; environ 250 m²) par un habitant d'Azinières. Suite à une 1^{ère} consultation et à la délibération n° 2022/09/57, Mme la Sous-Préfète, au vu des résultats de la consultation, n'autorise pas la vente et demande de procéder à une nouvelle consultation**
- 6- **Délibération : motion sur les finances locales par l'AMF (association des maires de France et des présidents d'intercommunalités)**
- 7- **Délibération : décision modificative n° 3 sur le budget communal de type virement de crédit (diminution des crédits sur le chapitre 011 et augmentation des crédits sur le chapitre 012 pour un montant de 6 635 €)**
- 8- **Arrêté municipal : désignation d'un correspondant incendie et secours conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours**

9- Divers :

- proposition et présentation du nouveau site internet de la commune
- panneaupocket – illiwap
- information « élu-gendarmerie » pour la commune de St Georges d'Aurac
- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)
- Réunion comité de secteur avec la communauté de commune des rives du Haut Allier (CCRHA)

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Sans remarque des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération : présentation du devis SGEB concernant le logger (automate autonome) situé au réservoir de Malgascon

La carte électronique est HS et comme elle n'est plus fabriquée, le SGEB doit remplacer complètement le logger. Ce dispositif de télésurveillance sert à prévenir le SGEB en cas de niveau bas du réservoir. Il transmet quotidiennement les volumes d'eau qui passent par les différents compteurs, ce qui permet une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Ce dispositif de surveillance étant indispensable au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois (SGEB) pour suivre le débit du réservoir de Malgascon, le devis pour son remplacement de 2072,52 € HT est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - Délibération : le Département de la Haute-Loire propose l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) conformément à la loi du 22 juillet 1983 et à ses textes d'application

Suite à la proposition du Département pour une mise à jour du PDIR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et après examen à la fois par le Conseil Municipal et la Commission des Chemins réunie précédemment, ce plan est adopté à l'unanimité.

Aucune contrainte pour notre collectivité quant à l'aménagement des chemins, si ce n'est l'obligation d'assurer la continuité des itinéraires du PDIR.

4 - Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac Lafayette, Ste Eugénie de Villeneuve et Jax pour l'année scolaire 2018-2019

Gilles BERINGER, adjoint au Maire chargé de la vie scolaire, présente pour l'année 2018/2019 le montant des frais scolaires dévolus aux communes concernées, à savoir :

- Chavaniac Lafayette : 12 élèves
- Jax : 8 élèves
- Sainte Eugénie de Villeneuve : 2 élèves

Le montant de l'ensemble des frais scolaires est de 1024,79 € par élève.

Ce calcul approuvé à l'unanimité des membres présents, un courrier sera envoyé aux communes concernées.

5 - Délibération : demande d'achat d'une partie de bien de section (parcelle A 167 ; environ 250 m2) par un habitant d'Azinières

Suite à une 1ère consultation et à la délibération n° 2022/09/57, Mme la Sous-Préfète, au vu des résultats de la consultation, n'autorise pas la vente et demande de procéder à une nouvelle consultation.

Suite à la première consultation, où aucune majorité ne s'est dégagée pour la vente d'une partie de bien de section (parcelle A167), et après avis de Madame la Sous-Préfète de Brioude, une nouvelle consultation est proposée par Monsieur le Maire.

Cette proposition est adoptée à la majorité avec une abstention : Georges BERINGER

Cette consultation aura lieu le 10 décembre 2022 en Mairie de 10 heures à 12 heures.

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées par ce scrutin.
NB : le vote par correspondance est admis mais pas les procurations.

6 - Délibération : motion sur les finances locales par l'AMF (association des maires de France et des présidents d'intercommunalités)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7 - Délibération : décision modificative n° 3 sur le budget communal de type virement de crédit

Diminution des crédits sur le chapitre 011 et augmentation des crédits sur le chapitre 012 pour un montant de 6 635 €

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8 - Arrêté municipal : désignation d'un correspondant incendie et secours conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours

À la demande de Monsieur le Préfet, chaque commune doit désigner un correspondant incendie qui sera chargé des questions de sécurité civiles sur la commune.

Madame Christine PEGHAIRE (1^{ère} adjointe) candidate est désignée par Monsieur le Maire.

10 - Divers

1. proposition et présentation du nouveau site internet de la commune

Madame Jammes du SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire) a proposé à notre collectivité un nouveau site internet. Il semble plus facilement gérable par les utilisateurs pour les mises à jour.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Gilles Bompard pour son implication lors de la mise en service de notre site, son investissement « bénévole » lors des différentes mises à jour et informations depuis sa création.

2. panneaupocket – illiwap

La communauté de communes des rives du Haut-Allier a conventionné et utilise Illiwap comme outil d'information. Cette application est mise gratuitement à disposition pour les communes faisant partie de cette communauté de communes. Jusqu'alors, notre commune utilisait « panneaupocket » (130 €/an). Bien que « panneaupocket » propose une gratuité pour l'année 2023, le Conseil Municipal choisit « Illiwap »

3. information « élu-gendarmerie » pour la commune de St Georges d'Aurac

Monsieur le Maire présente divers chiffres et statistiques fournis par la Gendarmerie concernant les accidents de la route, les interventions, les vols, les dégradations sur notre communes ainsi que les heures quotidiennes passées par les forces de l'ordre sur notre territoire.

4. RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

Le calcul de la RODP par le Syndicat Electrique d'Energie de la Haute-Loire (SDE) pour 2022 s'élève à 713 €.

Précédemment, le montant de la redevance perçue suite au calcul par notre secrétariat de mairie était de 690 €.

5. Autres

- Monsieur le Maire fait part d'une lettre recommandée envoyée à un habitant de Flaghac lui indiquant que le tracé d'évacuation des eaux usées du village de Flaghac ne passerait

pas dans sa propriété. De ce fait, il ne peut prétendre à aucune indemnité ni exonération de la taxe de branchement à l'assainissement collectif.

- Afin de faciliter l'accès à la station « TOTAL », Jean-Claude TALLOBRE questionne sur la possibilité de déplacer le panneau « Saint Georges d'Aurac », côté Sud jusqu'au niveau de ladite station. Monsieur le Maire contactera à ce sujet les services de la Direction des Routes (DIR) sur la faisabilité de cette modification.

6. Rappel de diverses dates par M. le Maire

- Une réunion du comité de secteur avec la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier (CCRHA) à Paulhaguet le mercredi 9 novembre à 20h00
- La présence de la benne à encombrants du 17 au 22 novembre stationnée vers le cimetière
- La cérémonie du 11 novembre le dimanche 13 novembre à 9h00 place Louis de Cazenave
- Les vœux du Maire le vendredi 27 janvier 2023
- Le repas des aînés proposé par le CCAS le dimanche 14 mai 2023
- Le prochain Conseil Municipal le jeudi 15 décembre 2022

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

Le secrétaire
Georges BERINGER

le Maire
Alain GARNIER